

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MARS 2015

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil quinze, le onze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Brigitte GUICHARDOT, Bernadette MENOILLARD
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI,
Patrick LUSSIANA, Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mme Marion MAUFOUX
Mrs Philippe BORDAS et Joël BOUZIGON

Absents :

Date de convocation : 25/02/2015

Date d'affichage : 13/03/2015

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : ACCEPTATION DE CHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le recouvrement suivant : Chèque de Madame Chantal PUIGRENIER d'un montant de 2 000 Euros correspondant à sa participation à l'achat du défibrillateur de la commune. Le coût réel du défibrillateur revenant à 1 000 Euros pour la commune du fait de la subvention du Conseil Général d'un montant de 1 000 Euros, il est proposé d'affecter la somme de 1 000 Euros à de la formation aux gestes de premiers secours dispensée aux habitants durant l'hiver 2015-2016.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE A 108

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de redressement de la route, chemin du Bois, et d'aménagement d'une place à tourner pour le ramassage des ordures ménagères. Pour ce faire, l'achat de la parcelle A 108 appartenant à Madame Marie-Louise KAÏNOU est nécessaire.

Monsieur le Maire informe que Madame Marie-Louise KAÏNOU accepte de vendre à la commune cette parcelle d'une superficie de 53 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'acquérir la parcelle A 108 d'une superficie de 53 m² appartenant à Madame Marie-Louise KAÏNOU, indique que le prix d'achat sera de 10 Euros TTC le m², soit 530 Euros pour l'achat de la parcelle, nomme Monsieur Jean-Baptiste PELLEGRINI, Premier Adjoint, pour représenter la commune, signer les différents actes et accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ladite acquisition et charge Monsieur le Maire d'établir les actes administratifs s'y afférant.

OBJET : POINT SUR LES TRAVAUX

- Enfouissement des réseaux : Les travaux sont quasiment finis.
- Chemin des Varrions : Le Conseil Général a accordé une subvention de 6 500 Euros. La commune va pouvoir lancer les travaux.
- Mare : Demander des devis pour curage, digue et clôture.

OBJET : DEVIS ASPEO EAU PURE

- Changement du compteur à MERONA : devis d'un montant de 1 147,65 Euros HT accepté.
- Mise en place d'un compteur à la ferme de l'ermitage : devis d'un montant de 959,86 Euros HT accepté.
- Convention visite bisannuelle : Suite au changement de dénomination de la société de l'Eau Pure, il est nécessaire de régulariser le contrat d'assistance technique. Coût de la visite : 142,95 Euros HT par visite, 2 visites par an. Convention acceptée.

OBJET : SYSTEME DE JAVELLISATION

La commune a pour projet de doubler la capacité de la bache de stockage et d'installer un système de javellisation à la station de pompage. Un devis a été demandé à SOGEDO. Le montant s'élève à 19 400 Euros HT pour la javellisation seule et à environ 45 000 Euros HT pour les deux prestations. Attente d'un autre devis pour décider.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme
Le Maire**